RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00293
Numéro SIREN : 410 316 699
Nom ou dénomination : VENTECH

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2015 sous le numéro de dépôt 119317

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 22-12-2015

N° DE DEPOT : 2015R119317

N° GESTION : 1997B00293

N° SIREN : 410316699

DENOMINATION : VENTECH

ADRESSE : 47 avenue de l'Opéra 75002 Paris

DATE D'ACTE : 30-11-2015

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Nomination(s) de membre(s) du conseil de surveillance

"VENTECH"

Société anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
au capital de 310 000 €
Siège social : PARIS (75002) – 47 avenue de l'Opéra
410 316 699 RCS PARIS

EXTRAIT
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 NOVEMBRE 2015

PROCES VERBAL

L'an deux mille quinze, le trente novembre à 16 heures, les actionnaires de la société "VENTECH" (ci-après la "Société"), société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 310 000 €, dont le siège social est à PARIS (75002) – 47, avenue de l'Opéra, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur la convocation qui leur en a été faite par le Directoire.

(....)

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide de nommer Monsieur Guillaume SARLAT, demeurant 1 Prince Gate SW7 1QJ – London (Uk), en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2021 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'effectuer toute formalité qu'il lui appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(.....)

Jean BOURCEREAU